

RECOMMANDATION N° 68
AUX MINISTÈRES DE L'ÉDUCATION
concernant
LES LIENS ENTRE L'ÉDUCATION,
LA FORMATION ET L'EMPLOI
NOTAMMENT
EN CE QUI CONCERNE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE,
SES OBJECTIFS, SA STRUCTURE ET SON CONTENU
(1973)

Préambule

Lors de sa 34e session, la Conférence internationale de l'éducation,

Considérant les conventions, recommandations et déclarations pertinentes adoptées au niveau international à propos de l'éducation, et notamment par l'Unesco,

Soumet à l'attention des ministres de l'éducation, dans les divers États, la recommandation suivante:

Principes généraux

1) Une action cohérente en matière d'éducation, de formation et d'emploi devrait s'inspirer des principes suivants. Elle devrait:

a) assurer à tous les jeunes l'égalité des chances dans leur préparation à la vie et leur participation aux diverses activités de la société;

b) proposer à tous les jeunes, ainsi qu'aux adultes, les moyens d'un plein épanouissement conforme à leurs aspirations, dans le

R 68

cadre d'un développement harmonieux répondant aux besoins de la collectivité à laquelle ils appartiennent;

c) définir, dans le cadre d'un processus continu, un système d'éducation permanente, comprenant, avec une phase de formation initiale, une phase de formation continue qui associe tout au long de la vie de l'intéressé, sa participation à un travail productif à la poursuite de sa formation physique, intellectuelle et culturelle, afin de faire face à l'évolution rapide de la société et aux exigences de la contribution active de chacun à cette évolution;

d) mener une action cohérente, coordonnant dans une perspective respectant les objectifs économiques et sociaux de la collectivité, les politiques d'éducation, de formation et d'emploi, ce qui exige en matière d'emploi une politique clairvoyante, tant au plan qualitatif qu'au plan quantitatif, où le travail perdrait son caractère frustrant;

e) assurer, pour que le processus d'éducation-formation soit pleinement assumé et nullement subi, la participation des élèves, des enseignants et des parents à la gestion pédagogique et administrative de l'enseignement secondaire et, pour que soit pleinement assurée la liaison avec la politique de l'emploi, la participation des représentants des différents secteurs de la collectivité;

f) réorganiser, compte tenu de ces principes, l'enseignement secondaire en rompant avec son caractère académique traditionnel, source d'élitisme et de ségrégation, et en associant dans un équilibre harmonieux et souplement diversifié, les enseignements généraux, techniques et professionnels concourant à la formation individuelle du jeune et à son intégration dans la société;

g) veiller à ce que l'éducation, au niveau du second degré, continue à développer l'esprit de paix, de compréhension et de solidarité entre les peuples.

Mesures pratiques en vue d'une rénovation de l'enseignement secondaire

Les objectifs de la réforme

2) Compte tenu des principes énoncés ci-dessus comme de la situation qui prévaut dans la plupart des États membres en matière d'éducation, de formation et d'emploi de la jeunesse, une réforme radicale de l'enseignement secondaire ou la poursuite des réformes déjà entreprises dans de nombreux pays semble s'imposer. De telles réformes devraient avoir pour objectif de:

a) mobiliser toutes les ressources physiques, intellectuelles et affectives des jeunes, en facilitant le développement de leurs talents et de leurs capacités et en favorisant leurs intérêts;

b) satisfaire les besoins du développement économique et social en ce qui concerne la formation de personnel qualifié, tout en facilitant la réalisation des aspirations individuelles de l'élève et sa pleine participation ultérieure au développement de la société;

c) contribuer pleinement à la mise en œuvre des politiques de l'emploi. A cet effet, il faudrait, entre autres, tenir pleinement compte des liens existant entre les systèmes formels et non formels et des possibilités d'assurer une très grande souplesse.

Développement de la personnalité et orientation scolaire et professionnelle

3) L'enseignement secondaire devrait comprendre comme pièce maîtresse de son organisation un programme de développement de la personnalité et d'orientation scolaire et professionnelle, qui rejoignent tous les deux complètement les intérêts de la société. Loin d'être conçu comme un service annexe et fonctionnant à l'occasion, ce programme d'orientation et d'information devrait faire partie intégrante de la vie scolaire tout au long de la scolarité primaire et secondaire. Il est nécessaire de mettre également en place diverses formes d'orientation extrascolaire. L'implication des élèves, des maîtres, des parents, des employeurs et des autres représentants du monde du travail ainsi que des spécialistes qualifiés dans les activités d'orientation est indispensable. Toute orientation scolaire

R 68

ou professionnelle devrait être conçue comme un choix aussi large que possible de l'élève, choix fondé à la fois sur une prise de conscience de ses aptitudes et capacités et sur une connaissance effective et approfondie des options offertes ainsi que des futures possibilités d'emploi et de leurs exigences dans les pays intéressés. L'orientation devrait également tendre à aider les élèves à faire face à leurs besoins actuels dans les domaines psychologique et moral ainsi qu'à d'autres besoins individuels.

Organisation et administration

4) La rénovation de l'enseignement secondaire et l'application des principes énoncés ci-dessus supposent une réforme radicale des modes d'organisation et d'administration de l'éducation. Par la liquidation progressive là où elle est nécessaire du dualisme et de l'élitisme dans la structure de l'enseignement scolaire sur lesquels s'est souvent fondée jusqu'ici la distinction entre l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique et professionnel, ainsi que par l'intégration des divers types d'établissements et la révision de leurs modes d'administration et de gestion, la réforme de l'enseignement secondaire devrait éliminer dans l'éducation et la formation de la jeunesse toute discrimination résultant du système d'éducation et contribuer à la suppression dans l'éducation de la discrimination résultant de facteurs extérieurs.

5) De même, par une coordination de plus en plus poussée entre le secteur de l'éducation-formation et celui de l'emploi, la réforme, sans cesser de considérer le développement de la personnalité comme le but fondamental de l'éducation, devrait être conçue comme un processus continu visant à ajuster les modes de formation de la jeunesse aux impératifs des changements scientifiques, techniques, économiques et sociaux, étant admis qu'il incombe au système d'éducation-formation d'aider les jeunes à s'adapter dans toute la mesure du possible à l'évolution rapide de la société.

Les structures

6) a) Des services éducatifs au niveau du second degré devraient en principe être offerts à tous. Ces divers services devraient être conçus comme un système d'enseignement complet destiné à la

cohorte intéressée et comporter des passerelles entre les diverses filières et les autres éléments de l'ensemble. Aussi est-il nécessaire de réexaminer les conditions de cet accès comme il est nécessaire de repenser l'ensemble des structures du système afin d'assurer une véritable égalité des chances d'accès et de succès à tous les élèves. Cette réforme des structures devrait reposer sur le principe de l'intégration totale des activités intellectuelles et manuelles en vue de permettre un développement harmonieux de tous les aspects de la personnalité.

b) Il conviendrait d'ajourner la spécialisation professionnelle à une période ultérieure, afin de dispenser préalablement aux jeunes, comme base de cette spécialisation, une plus large formation scientifique, technique et culturelle. Toute spécialisation ou préspecialisation de ce genre devrait être assurée par une gamme de filières assez large pour répondre à la fois aux besoins de la société et à ceux des éduqués. Il conviendrait de mettre à disposition les moyens de dispenser une éducation appropriée aux enfants défavorisés ou handicapés qui sortent de l'école primaire afin que ces élèves puissent continuer à suivre l'enseignement du second degré au mieux de leurs capacités.

Programmes, méthodes et examens

7) La réforme des structures suppose naturellement une réforme concomitante des contenus de l'éducation. Fondés sur la conciliation, d'une part, des intérêts et besoins des élèves et, de l'autre, des exigences du développement économique et social de chaque pays, les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire devraient être conçus dans une perspective d'enseignement intégré visant à faire prendre conscience à l'élève de l'unité essentielle des divers aspects de son activité. Ces programmes devraient viser plutôt la formation que l'information. Par un dosage judicieux des difficultés et une présentation motivante des notions, ils devraient permettre aux élèves d'aspirer à des résultats toujours meilleurs. Le contenu de l'enseignement, tant général que professionnel, devrait être lié au développement de la collectivité et adapté à l'évolution récente dans le domaine de la production et au progrès social. Dans les programmes, l'enseignement de la théorie et celui de la pratique

R 68

devraient être étroitement liés, compte tenu de leur interaction et de leur interdépendance. Dans les deux cas, il faudrait mettre l'accent sur les éléments de connaissance qui ont un caractère fondamental et qui sont susceptibles d'applications très diverses.

8) En ce qui concerne les méthodes, de même que la structure administrative devrait être régie par le principe démocratique de la participation, de même la structure pédagogique devrait, en rompant avec l'autoritarisme et le dogmatisme, viser la participation active des élèves en développant chez eux le sens de la responsabilité, l'esprit de solidarité, le sens de l'effort et le goût de la recherche, et en faisant constamment appel à leur spontanéité et en stimulant leur créativité. Le processus de l'apprentissage devrait être développé sur la base de principes sains et d'autres sciences du comportement pertinentes, et devrait être soutenu par des méthodes appropriées, y compris la transformation de la relation maître-élève dans le processus d'apprentissage de manière à permettre le développement chez les jeunes des attitudes qui les prépareraient au travail d'équipe aussi bien qu'à des tâches individuelles. L'utilisation progressive et raisonnable des nouveaux moyens et des techniques d'enseignement devrait tendre vers le même but; de plus, les méthodes d'enseignement et de formation devraient être aidées par les nouveaux développements de la technologie éducative et évoluer de concert avec les secteurs technologique et industriel et profiter amplement de leurs multiples innovations. A cette fin, il faudrait associer le monde du travail, d'une façon plus systématique et plus intime, aux tâches d'éducation nationale.

9) Dans la perspective de l'éducation permanente et de l'utilisation graduelle des formes d'éducation non scolaires, la réforme devrait notamment mettre l'accent sur des modes de certification des connaissances et des apprentissages qui ne seraient pas nécessairement fondés sur la fréquentation des formes scolaires d'éducation.

Formation et rôle des maîtres

10) L'intégration de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement technique et professionnel devrait avoir pour corollaire

une profession enseignante unifiée à ce niveau, tant du point de vue de la formation que de celui du statut.

11) De plus, pour répondre aux exigences de la nouvelle réforme de l'enseignement secondaire, la formation des maîtres, pour ce niveau, devrait s'inspirer de tous les principes énoncés ci-dessus; et s'il est entendu que la réforme de l'enseignement secondaire devrait être conçue en tant que réforme permanente, il en résulterait, en toute logique, que la formation du personnel enseignant devrait être une formation continue susceptible de maintenir l'ensemble du système d'éducation-formation en liaison constante avec la société et le marché de l'emploi. En conséquence et compte tenu du fait que les écoles secondaires ont adopté des méthodes nouvelles et institué des classes passerelles fondées sur l'expérience directe, les programmes de formation des maîtres devraient comprendre des cours de caractère novateur et expérimental qui pourraient par exemple comporter des stages destinés à leur donner une expérience du travail. Une telle innovation présenterait également l'avantage d'atténuer le caractère actuellement trop scolaire et séquentiel de la plupart des cours de formation pédagogique existants.

12) Mais une telle perspective ne peut trouver son sens que dans la conviction intime qu'ont les maîtres d'assumer un rôle essentiel non seulement dans le processus de formation de la jeunesse mais aussi dans le choix et la détermination des options fondamentales sur lesquelles repose tout le système d'éducation-formation. Leur sens des responsabilités s'en trouverait sans aucun doute accru.

Evaluation, recherche et innovation

13) a) Toute amélioration de l'enseignement secondaire devrait s'appuyer sur un système d'évaluation continue qui permettrait d'identifier les expériences heureuses afin de les faire connaître, ainsi que les mesures inefficaces afin de les abolir ou de les modifier. Aussi une évaluation scientifique portant aussi bien sur le rendement du système d'éducation-formation que sur la pertinence de ce rendement eu égard aux exigences du marché de l'emploi, serait-elle nécessaire dans le cadre d'une réforme de l'enseignement secondaire. Pour être efficace, cette évaluation devrait profiter des résultats de la recherche en sciences de l'éducation comme elle devrait s'ap-

R 68

puyer sur une expérimentation aussi large que possible. Aussi devrait-on considérer l'encouragement de l'innovation, de l'expérimentation et de la recherche ainsi que la multiplication des établissements expérimentaux comme autant de moyens nécessaires à l'équilibre et aux progrès de l'ensemble du système d'éducation-formation.

b) Il conviendrait de prendre d'amples dispositions pour diffuser les résultats de l'innovation et de la recherche et pour en faire bénéficier la formation des maîtres, des spécialistes de l'orientation et des administrateurs de l'enseignement secondaire. Les mêmes mesures ou ce qui précède s'appliquent également aux représentants des milieux autres que le milieu scolaire, ceux du monde du travail en particulier, qui sont chargés de la formation des élèves ou qui partagent en quelque façon avec l'école les responsabilités éducatives (associations de parents ou d'élèves, milieux professionnels, etc.).

14) Avec l'assentiment des autorités nationales, les centres de recherche éducationnels devraient être associés à un réseau qui déterminerait les sujets non encore couverts par des études au niveau international:

a) afin d'améliorer la méthodologie et le matériel auxiliaires utilisés dans chaque centre et d'assurer la formation méthodologique des chercheurs qui leur sont affectés;

b) afin de proposer à cet effet des recherches utiles à la communauté nationale, à court ou à moyen terme;

c) afin d'examiner plus précisément l'application opérationnelle immédiate des données de la recherche par les soins des institutions nationales compétentes. L'Unesco devrait examiner la possibilité:

— de fournir à un tel réseau des services en vue de son fonctionnement, ceux-ci recevant une priorité élevée;

— de prévoir des dispositions budgétaires pour soutenir ce réseau;

— de mettre des services de personnel à sa disposition.

Un tel réseau devrait avoir un comité directeur au sein duquel serait représenté un certain nombre de gouvernements ou d'institutions intéressés et qui devrait se réunir le plus tôt possible.

Enseignement secondaire et formation postsecondaire

15) Placé dans une perspective d'éducation permanente, l'enseignement secondaire devrait être conçu en vue d'assurer une meilleure articulation avec la formation postsecondaire et l'enseignement supérieur. D'où la nécessité de repenser les modalités d'accès, afin de trouver les moyens de rendre cet accès possible même à ceux qui ont bénéficié d'un enseignement secondaire complet, ainsi que les structures, les méthodes et les programmes de ces enseignements. Toute réforme de l'enseignement secondaire fondée d'une part sur le principe de l'intégration de la formation générale et de la formation professionnelle (voire de l'intégration, de la formation et de la participation effective à la vie active) et, d'autre part, sur celui de l'éducation permanente, serait inefficace si le secteur de la formation postsecondaire ne venait pas à subir les mêmes transformations et dans le même esprit.

Coordination entre institutions

16) La rénovation de l'enseignement secondaire exige la participation des divers secteurs de l'administration qui s'occupent de l'éducation, de l'emploi et du développement économique et social, de sorte qu'il est souhaitable de constituer à cette fin des groupes interdisciplinaires .

Coopération internationale et régionale

17) La coopération internationale et régionale est une condition importante pour atteindre les objectifs décrits ci-dessus. Les institutions régionales devraient s'attacher, dans la mesure du possible, à harmoniser les efforts sur une base régionale en vue de permettre aux divers États d'une même région de faire l'inventaire de leurs difficultés, comme de leurs ressources communes en vue de conduire des expériences ou des recherches de nature à faciliter le processus de réforme de l'enseignement secondaire. Les organisations régionales et les institutions internationales, en particulier l'Unesco et l'OIT, ainsi que les organismes nationaux qui donnent une aide en matière d'éducation, devraient renforcer leur collaboration en vue d'harmoniser leur action et leur assistance dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi.

R 68

18) Les organismes internationaux et notamment l'Unesco et l'OIT devraient s'attacher à :

a) favoriser les échanges d'information entre les divers organismes régionaux et apporter au besoin une assistance technique et financière en vue de faciliter la mise en place de réformes de l'éducation du second degré;

b) continuer à faire des recommandations en vue d'une intégration de l'enseignement secondaire général et de l'enseignement technique et professionnel en même temps que de la coordination de la politique éducative avec celle de l'emploi dans le cadre des politiques économiques et sociales;

c) notamment, il faudrait aider les États membres à trouver les moyens, appropriés à leur contexte propre, de mieux coordonner les systèmes d'éducation des jeunes et de formation des adultes afin de réaliser le concept d'éducation permanente (recurrent education);

d) coordonner et stimuler dans les États membres les recherches et l'expérimentation visant la rénovation de l'enseignement et à faciliter la coordination souhaitable entre les États membres;

e) mettre sur pied un réseau mondial d'information et de documentation susceptible d'élargir et de stimuler les diverses actions réformatrices conduites dans les divers États;

f) réunir et diffuser toute documentation pertinente portant sur l'innovation au niveau de l'enseignement secondaire;

g) encourager et à réaliser eux-mêmes des études de cas et des études de synthèse portant sur la réforme et l'innovation dans les domaines de l'enseignement secondaire, de la formation et de l'emploi;

h) accroître la coopération technique et financière offerte aux pays en voie de développement pour améliorer leurs systèmes d'éducation au niveau du second degré, notamment en ce qui concerne la formation des maîtres;

i) encourager les efforts des pays en voie de développement pour assurer l'enseignement technique dans la langue maternelle.